

DES CHIFFRES

■ 9800 entreprises et 5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

■ 253 000 salariés. Les effectifs dans la sécurité privée ont augmenté de 2,9 % entre 2005-2010 et stagnent aujourd'hui.

■ Un secteur marqué par un salariat jeune et masculin (13 % de femmes).

SOURCE : ministère de l'Intérieur | Chiffres 2011.

SÉCURITÉ PRIVÉE

Protéger les biens et les personnes

Le secteur de la surveillance et de la sécurité privée s'est développé et professionnalisé. La réglementation encadre désormais fortement les entreprises et les personnes qui s'engagent dans ces métiers (enquête de moralité, casier judiciaire vierge). Pour pouvoir travailler, il faut justifier de son aptitude professionnelle par un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle reconnu.

L'agent de sécurité privée est chargé de protéger les personnes, les marchandises, les équipements, les entreprises ou des sites sensibles. Il est salarié d'une entreprise de sécurité privée ou travaille au sein de grandes entreprises ou administrations dans des services internes de sécurité. Bien qu'il porte, en général, un uniforme, sa tenue et sa mission ne doivent être confondues

Les activités de sécurité privée :

- la surveillance humaine et la surveillance par des systèmes électroniques (gardiennage de biens, de locaux ou de personnes),
- le transport de fonds,
- la protection physique des personnes (garde du corps),
- la sûreté dans les aéroports,
- les opérations de vidéo-surveillance ou de vidéo-protection,
- les recherches privées.



► ni avec celles de la police, ni avec celles de la sécurité civile (sapeurs pompiers, militaires...) du ressort de l'État. Pour exercer une activité dans le secteur de la sécurité privée, que ce soit en tant qu'agent de sécurité, garde du corps, agent de sécurité incendie, agent cynophile, agent de sûreté aéroportuaire, transporteur de fonds, il faut se former. Au préalable, les candidats doivent demander une autorisation délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (lire ci-dessous) qui vérifie qu'il n'y a pas d'antécédents incompatibles avec l'exercice de ce métier. Plusieurs formations sont envisageables, CAP, Brevet professionnel, des diplômes spécifiques et des titres. Mieux vaut être majeur à la sortie de la formation. Posséder le permis de conduire est un atout non négligeable. Travailler dans la sécurité est un métier très prenant. Elle est assurée 24 heures sur 24, en semaine comme le week-

end. Il faut avoir le sens de la discipline et être psychologiquement solide pour bien réagir en situation de crise. Souvent exposé en première ligne, il faut savoir prendre des initiatives et des responsabilités. C'est un métier de proximité où le sens du relationnel est important. Si on est intéressé par ces métiers, il est possible d'entrer en Dima dès l'âge de 15 ou 16 ans pour tester son goût pour ce secteur. C'est possible à la MFR de Vercel, dans le Doubs, qui est spécialisée dans ces métiers. Il existe un CAP puis un Brevet professionnel (niveau bac) en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Construire son parcours

Avec le CAP, on peut travailler comme agent de sécurité polyvalent. Il s'agit de décourager les actes de malveillance et d'assurer la prévention soit en restant à un poste fixe, soit en effectuant des rondes, soit en regardant un écran de contrôle. En cas

AGENT CYNOPHILE

Pour l'« Agent cynophile de sécurité », le chien est un outil de travail qui permet d'assurer la sécurité de sites particuliers (centrales nucléaires, grands entrepôts, ports) ou de lieux publics (gares, centres commerciaux...). La formation concerne le binôme chien/maître qui forme une équipe. Elle se déroule donc sur 2 volets : la capacité à éduquer et à entraîner son chien (obéissance, détection, mordant) et la maîtrise d'une partie théorique (biologie canine, techniques cynophiles, législation du travail, droit pénal, déontologie). Les personnes souhaitant entrer en formation doivent être propriétaire d'un chien plutôt jeune (de race Berger belge, Berger allemand ou Doberman) ou en acheter un. Il faut donc être en mesure financièrement de l'entretenir, de le soigner et de l'entraîner en dehors des heures de travail. Une bonne condition physique est requise et le travail de nuit est souvent de mise.

Les stagiaires qui choisissent cette formation passent en général 2 autres qualifications Agent de surveillance en sécurité privée et le SSIAP 1 (Agent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes sécurité). ■

de problème, il faut savoir faire appel aux forces de l'ordre. Les agents doivent pouvoir rédiger des rapports à chaque incident. En même temps que le CAP, les jeunes passent le premier degré du SSIAP (Sécurité incendie et assistance aux personnes), qui permet d'assurer la sécurité incendie par exemple dans les établissements recevant du public (aéroports, gares, grandes surfaces, hôpitaux) qui sont soumis à une stricte obligation de protection contre l'incendie.

Il est possible également de se spécialiser comme « agent cynophile de sécurité » en passant une qualification spécifique. Le chien muselé est utilisé pour la dissuasion (lire encadré ci-dessus).

Avec un Brevet professionnel, les responsabilités confiées sont plus grandes. Les personnes formées obtiennent également le SSIAP 2 (il existe un troisième degré, souvent passé en cours d'emploi). Avec de l'expérience, on devient rapidement chef d'équipe, responsable d'un site

ou d'un secteur pour la sécurité incendie ou la sécurité des personnes.

Après le Brevet professionnel, certains envisagent de passer les concours de la fonction publique (police, gendarmerie, sapeur-pompier) mais les candidats sont nombreux pour un nombre de places réduit. Il existe des possibilités de poursuite d'études supérieures. Ces formations une fois validées permettent de demander la Carte professionnelle nécessaire pour travailler dans ce secteur. ■

(Photos Claude Pepiot/MFR Vercel Villedieu le Camp dans le Doubs)

CARTE PROFESSIONNELLE

Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Il a été créé pour renforcer les contrôles et professionnaliser ce secteur. Le CNAPS instruit, délivre et retire les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles. Le CNAPS a établi un code de déontologie pour la profession. ■



Témoignage /// ODETTE DUBOSQ, 33 ANS, AGENT DE SÉCURITÉ

« J'ASPIRE À MONTER MA STRUCTURE POUR DRESSER LES CHIENS DE SÉCURITÉ »

J'ai toujours été passionnée par le chien et le dressage. Aujourd'hui j'ai deux chiens : un Malinois et un Berger allemand. J'ai fait de la compétition quand j'étais étudiante. J'ai un bac + 4. Je voulais être professeur de biologie mais j'ai échoué au concours du CAPES. J'étais au chômage quand le dresseur, dans mon club, m'a suggéré de m'intéresser à la formation dispensée au Centre des MFR de Maltot*, « Agent cynophile de sécurité », « un métier qui me permettrait de continuer à faire ce que j'aimais », m'avait-il assuré. Le chien, j'adorais, la sécurité, pourquoi pas ? J'avais 15 ans de judo derrière moi. J'ai du sang-froid, je me sens en sécurité avec mon chien, je n'ai pas peur. C'est un métier où il faut prendre sur soi, ne pas répondre à l'agression, savoir dialoguer. Nous avons beaucoup d'obligations. Les gens pensent qu'on se promène, ils ont l'impression qu'on ne fait rien et qu'on est là pour les ennuyer. Justement on veille à ce que tout reste en place, qu'il ne se passe rien.

Aujourd'hui je suis en CDI, chef d'équipe, chargée de la sécurité incendie et assistance à la personne (j'ai le SSIAP 2) dans une société de gardiennage. Je travaille à la maternité de l'hôpital de Caen où une présence est nécessaire 24 heures sur 24. Je surveille que tout le matériel est en état de fonctionnement, qu'il est possible à tout moment d'évacuer le bâtiment sans obstacle. C'est un métier assez stressant mais c'est plus facile pour une femme de travailler en sécurité incendie.

Occasionnellement, je fais également des vacations pour une autre société, comme agent cynophile de sécurité car c'est vraiment ma passion : j'aime travailler avec mon chien. C'est comme un double métier, il faut à la fois savoir éduquer et dresser son chien pour surveiller et protéger, et assurer le métier de la sécurité. Mais c'est un milieu très masculin. Il faut se battre pour s'imposer car certaines entreprises ne souhaitent pas que des femmes assurent la surveillance de leur site.

J'aspire en parallèle à créer une structure spécialisée dans le dressage canin pour perfectionner les chiens de sécurité. C'est très important d'entretenir le chien pour qu'il reste performant. Il faut des années de travail pour dresser un chien vraiment bien. J'ai déjà les certificats de capacité en obéissance et mordant. Je me sens prête pour cela. ■

* Maltot dans le Calvados

LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Le mouvement des MFR prépare les certifications suivantes :

- DIMA Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
- CAP Agent de sécurité
- Brevet Professionnel Agent technique de prévention et de sécurité
- Agent cynophile de sécurité (Titre)
- Agent conducteur de chien en sécurité privée (Titre)
- Agent de surveillance en sécurité privée (Titre)
- Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes SSIAP 1
- Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes SSIAP 2
- Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes SSIAP 3
- Attestations (Équipier de première intervention, Sauveteur secouriste du travail)

Trois établissements du réseau des MFR préparent à ces formations.

- MFR Maltot (14)
- MFR Vercel Villedieu le Camp (25)
- MFR Saint-Chamond (42)

EN SAVOIR ➔

- www.mfr.asso.fr
- www.onisep.fr